



Responsabilité légale d'Amende

Par **Selen.ksg**, le **28/07/2022** à **22:29**

Bonjour, j'aimerais me renseigner, je suis encore mineur à quelques mois près et par disfonctionnement de l'inapplication SCNF j'ai dû accepter de me prendre une amende, ainsi le contrôleur m'a demandé le nom de mon représentant légal et j'ai donné l'identité de mon "père" qui est parti vivre dans un autre pays et je voulais savoir si cette amende lui sera dédiée ou si cette amende sera retournée chez ma mère donc mon autre représentant légal ? Merci d'avance :)

(je préfère préciser que mon papa a arrêté de prendre toutes responsabilités bien avant que moi et ma sœur soyons majeur et aujourd'hui tout ce que je sais c'est qu'il vit dans un autre pays

Par **youris**, le **29/07/2022** à **17:25**

bonjour,

même mineur, votre responsabilité pénale est engagée, mais elle sera atténuée par rapport à celle d'un majeur.

voir ce lien : [responsabilité pénale des mineurs](#)

je suis donc surpris que le contrôleur SNCF vous ait demandé les coordonnées de votre représentant légal.

salutations

Par **Cousinnestor**, le **29/07/2022** à **18:24**

Hello !

Selen, je crois comprendre que vous n'avez pas payé l'amende puisque vous vous demandez si elle va lui être "dédiée", c'est ça ? Et si vous l'avez payée sur le champ il n'y aura pas de suite, que craignez-vous ?

A+